



Linx

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

61 | 2009

Entre rection et incidence : des constructions verbales atypiques ?

Les clauses parenthétiques dans les textes de la Nouvelle-France du 17^e et du 18^e siècle : aspects pragmatiques, syntaxiques et diachroniques

Stefan Schneider



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/1340>

DOI : 10.4000/linx.1340

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2009

Pagination : 87-102

ISSN : 0246-8743

Référence électronique

Stefan Schneider, « Les clauses parenthétiques dans les textes de la Nouvelle-France du 17^e et du 18^e siècle : aspects pragmatiques, syntaxiques et diachroniques », *Linx* [En ligne], 61 | 2009, mis en ligne le 01 juin 2013, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/1340> ; DOI : 10.4000/linx.1340

Les clauses parenthétiques dans les textes de la Nouvelle-France du 17^e et du 18^e siècle : aspects pragmatiques, syntaxiques et diachroniques*

Stefan Schneider

Karl-Franzens-Universität Graz – Institut für Romanistik

1. Introduction

Parmi les nombreuses constructions et expressions parenthétiques, je me propose d'examiner les clauses en italique dans les exemples suivants :

- (1) Mais noz Sauvages étoient, *je pense* brutaux avant la venuë des François en leur contrées [...] (Lescarbot, 1617, 6^e livre, p. 880)

* L'article présent et Schneider (2011) constituent un ensemble dédié à l'analyse des textes de la Nouvelle-France. La contribution présente approfondit les questions syntaxiques et diachroniques, tandis que Schneider (2011) se concentre sur les aspects pragmatiques. Une version préliminaire de l'article a été présentée le 26 mars 2010 à l'Université de Paris Ouest Nanterre la Défense. Je remercie les participants à la journée d'étude *Entre rection et incidence: des constructions verbales atypiques ?* et un relecteur anonyme pour leurs commentaires, suggestions et remarques. Je remercie également mes collègues Ingrid Lefebvre et Anne Tartanson pour la révision et la correction soigneuses de la langue du texte présent. La recherche sur les parenthétiques dans les textes de la Nouvelle-France a bénéficié d'une bourse du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Gouvernement du Canada.

- (2) [...] elle luy auoit souentesfois ouy dire Rihouiosta, *ie crois*. (*Relations des Jésuites*, 1858 [1611-1672], vol. 1, année 1637, p. 141)

Des clauses semblables (p. ex. *disons, il faut dire, je crois, je dirais, j'imagine, je pense, je suppose, je veux dire, on dirait, me semble-t-il, paraît-il*, etc.), insérées dans une phrase ou ajoutées à une phrase ou à une autre expression hôte, constituent un phénomène assez fréquent dans le français parlé actuel. La contribution présente examine leur emploi dans les textes écrits par les explorateurs, voyageurs et missionnaires français qui visitèrent l'Amérique du Nord pendant le 17^e et le 18^e siècle.

Des clauses de ce type ont été décrites pour la première fois par Urmson (1952) ; Benveniste (1966 [1958]) les analyse en relation avec les indicateurs de la subjectivité. Outre le fait d'apparaître en parenthèse, les clauses ci-dessus peuvent se trouver en fonction syntaxique subordonnante et régir des clauses.

La définition précise des clauses parenthétiques en question n'est pas aisée et dépend entre autres de l'approche et de la perspective choisies. La difficulté est aggravée par le fait qu'il y a des définitions larges et des définitions étroites de « parenthèse » et d'« expression parenthétique » (Schneider, 2007a, pp. 21sq.). On peut déduire la multiplicité d'approches de l'hétérogénéité des termes proposés dans la linguistique française pour décrire le phénomène. À part *incise*, certainement le terme le plus répandu, on trouve *verbes d'opération* (Benveniste 1966 [1958]), *incidentes* (Dessaintes 1960 ; Mounin, 1974, p. 171 ; Riegel, Pellat & Rioul, 2002, p. 461), *modalisateurs d'assertion* (Borillo 1982), *verbes parenthétiques* (Cornulier 1978 ; Récanati 1984), *verbes recteurs faibles* (Blanche-Benveniste 1989 ; Blanche-Benveniste & Willems 2007), *propositions parenthétiques* (Andersen 1997), *proposition incidente à base de verbe épistémique* (Borillo, 2004, p. 33) et *clauses parenthétiques réduites* (Schneider 2007b). Dans les autres langues, la terminologie linguistique est d'une richesse semblable (cf. Schneider, 2007a, pp. 20sq.).

L'identification des clauses parenthétiques dans les textes se base essentiellement sur les critères déjà proposés ailleurs (cf. Schneider, 2007a, pp. 73-78 ; 2007b, p. 424), dont deux – l'absence d'un lien syntaxique explicite et l'absence d'un argument du verbe – seront toutefois observés de manière moins stricte. C'est-à-dire que, pour élargir la gamme des clauses examinées, on prendra en considération des parenthétiques avec un lien syntaxique explicite ou avec une valence verbale saturée. L'analyse porte donc sur les clauses basées sur un verbe fini du 17^e et du 18^e siècle qui existent également dans le français contemporain, qui peuvent être insérées dans une autre clause sans un lien syntaxique explicite et qui peuvent apparaître avec une valence incomplète. Dans la contribution présente, ces clauses seront appelées *clauses parenthétiques* (réduites ou complètes). En conséquence l'objet de l'analyse est un type de clause et pas nécessairement une classe sémantique de verbes.

2. Textes de la Nouvelle-France du 17^e et du 18^e siècle

L'exploration française de l'Amérique du Nord débute en 1524, sous le règne de François I^{er}, qui envoie le Florentin Giovanni da Verrazzano explorer la région entre la Floride et Terre-Neuve et, dix ans plus tard, Jacques Cartier explorer le fleuve Saint-Laurent. Après les trois voyages de Jacques Cartier de 1534 à 1542, il y a une période d'un demi-siècle pendant laquelle il n'y a pas de voyage d'exploration appuyé

par les souverains français. Les explorations reprennent en 1603 avec les voyages de Samuel de Champlain. À partir de la fondation de Québec en 1608 et l'établissement de la Nouvelle-France, les activités françaises en Amérique du Nord s'intensifient et pendant le 17^e et le 18^e siècle nombre d'explorateurs, voyageurs et missionnaires français visitent et explorent le continent. Plusieurs visiteurs du continent se mirent à écrire sur leurs expériences et laissèrent une quantité considérable de récits, mémoires, notes, journaux et lettres.

L'analyse se base sur une collection choisie de cet ensemble de textes et, dans ce qui suit, je vais rapidement présenter les textes utilisés. Parmi les explorateurs, à côté de Champlain, dont j'utilise les écrits dans l'édition de 1632, il faut mentionner Louis-Armand de Lom d'Arce de Lahontan, dont les récits de voyages de 1683 à 1693 font partie des textes examinés. Le jésuite Pierre-François-Xavier de Charlevoix était explorateur et historiographe. Il nous a laissé un journal – sous la forme de 36 lettres – publié en 1744 et qui constitue le récit de deux voyages en Nouvelle-France (1705-1709, 1720-1722), ainsi que l'importante *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*. Notre collection contient aussi l'*Histoire de la Nouvelle-France*, écrite par Marc Lescarbot après son voyage en Acadie pendant les années 1606 et 1607 et publiée en 1617.

La partie la plus importante de la collection de textes se compose d'écrits de religieux et missionnaires. Le père récollet Gabriel Sagard-Théodat passa dix mois chez les Hurons. Son récit, paru en 1632, représente une description détaillée des coutumes, de la culture et de la vie quotidienne de ce peuple. Parmi les textes analysés figure également le récit que le père récollet Louis Hennepin publia après son voyage de découverte avec La Salle en 1679-1680. Marie Guyart, dite Marie de l'Incarnation, arriva à Québec en 1639 et est fondatrice des Ursulines de la Nouvelle-France. Elle resta en Nouvelle-France jusqu'à sa mort en 1672. Ses lettres racontent les efforts, les victoires et les échecs de cette période. Un recueil de ces lettres fut publié en 1681 par son fils Dom Claude Martin et fait également partie des textes analysés. Parmi les textes des missionnaires, les *Relations des Jésuites* jouent certainement un rôle fondamental. Il s'agit du recueil des correspondances entre les missionnaires de la Compagnie de Jésus envoyés au Canada et la maison-mère de Paris. Les relations furent rédigées de 1632 à 1673 par des pères jésuites comme Pierre Biard, Paul Le Jeune, Hierosme Lalemant, Jean de Brébeuf, et plusieurs autres. La contribution présente utilise l'édition en trois volumes de Charles-Honoré Laverdière de 1858 qui recueille les manuscrits et les exemplaires de l'ancienne édition Cramoisy et qui rétablit l'ancien texte avec un tel scrupule que même les fautes de la vieille édition y sont fidèlement reproduites.

Tous les textes présentés *supra* sont disponibles sous forme numérisée et peuvent être consultés sur des sites comme <www.archive.org>, <www.canadiana.org>, <www.europeana.eu> ou <gallica.bnf.fr>. Les images des pages sont dans l'ensemble d'une qualité acceptable. De plus les sites offrent la possibilité d'effectuer des recherches de mots rapides.

3. Formes et variantes graphiques

Au cours de la recherche, un certain nombre de clauses parenthétiques ont été détectées dans les textes et ensuite enregistrées dans une base de données. Dans la liste suivante, elles sont rangées par ordre alphabétique du verbe à l'infinitif :

- *apprendre* : à ce que *i'ay appris* (?)
- *croire* : *comme ie croy* (?), *comme ie le croy* (?), *comme je croy* (?), *comme tu crois* (?), *ie crois, ie croy, je croy*
- *dire* : à ce qu'on dit (?), *ce dit-on, comme on dit, di-ie, di-je, diray-je, dis-ie, dis-je, disoit-on, disons plutost* (?), *disons plutost* (?), *dit on, dit-on, ie dis* (?), *ie puis dire* (?), *ie veux dire* (?), *je veux dire* (?)
- *entendre* : à ce que *i'ay quelquefois entendu* (?), à ce que *je puis entendre* (?)
- *espérer* : *comme i'espere* (?)
- *inger* : à ce que *i'ay peu inger* (?), à ce que *j'en ay peu inger*
- *penser* : *comme ie pense* (?), *je pense*
- *remarquer* : *comme ie remarquay l'an passé* (?)
- *sçavoir* : *comme vous sçavez* (?), *comme tu sçais* (?)
- *sembler* : *ce semble, ce me semble, ce me sembloit, me semble*
- *voir* : *comme V.R. void* (?)

À cause de l'orthographe hétérogène, les clauses sont énumérées avec toutes leurs variantes graphiques, p. ex. *ie croy* et *je croy*. Cette variabilité concerne aussi l'indication graphique du statut parenthétique. Le plus souvent ce statut est marqué par des virgules (devant et après, seulement devant, seulement après), mais on y voit également l'utilisation des parenthèses. Il est rare que le statut parenthétique ne soit pas du tout indiqué.

Plusieurs expressions de la liste sont suivies d'un point d'interrogation entre parenthèses. Comme on l'expliquera, il s'agit des clauses dont le statut parenthétique est discutable.

4. Fonctions pragmatiques

En ce qui concerne les aspects pragmatiques, je me limite à un bref tour d'horizon. On trouvera des informations plus détaillées dans Schneider (2011). Les clauses parenthétiques détectées dans les textes ont au moins quatre fonctions discursives ou textuelles différentes : l'indication du discours rapporté, l'indication d'une reprise textuelle, la réparation ou reformulation explicative et l'atténuation. Des formes comme *dit-il, dit-elle, disoit-il, me fit-il, respond-il* et d'autres indiquant le discours rapporté sont présentes dans tous les textes et constituent un phénomène connu (cf. Grevisse, 1993, pp. 614sq.). Leur description détaillée n'est ni nécessaire ni possible dans les limites de la contribution présente. Je vais cependant proposer quelques réflexions sur les autres fonctions mentionnées.

4.1. Reprise textuelle

Avec les parenthétiques *di-ie*, *di-je*, *dis-ie* et *dis-je*, les auteurs signalent la reprise d'un mot ou d'un syntagme utilisés dans une phrase précédente (cf. Grevisse, 1993, p. 605). La distance entre la première apparition et la reprise d'un mot est variable et peut parfois être très longue, comme on peut le voir dans l'exemple suivant tiré des textes de Marie Guyart :

- (3) Mais rien ne nous a plus étonnez que de voir le grand fleuve de Saint Laurent, qui pour sa profondeur prodigieuse ne change jamais, ni par la fonte des neiges, qui fait ordinairement changer les Rivieres, ni par la jonction de plus de cinq cens Rivieres, qui dégorgent dedans sans parler de plus de six cens fontaines tres-grosses pour la plûpart, de voir, *dis-je*, changer ce fleuve, & prendre la couleur de souffre, & le retenir durant huit jours. (Guyart 1681, p. 579)

4.2. Réparation ou reformulation explicative

Dans les textes, on trouve des réparations d'un passage précédent introduites par *je veu(x) dire* (dont le statut de parenthétique est pourtant discutable). D'autres fois cette clause ne marque pas une simple réparation mais accompagne une reformulation explicative, comme on peut le noter dans l'exemple suivant :

- (4) Possible que l'aimable JESUS veut tirer sa gloire des choses basses, viles, contemptibles & méprisables, *je veu(x) dire*, de nous autres pauvres Religieuses. (Guyart, 1681, p. 17)

À la différence de la réparation, la reformulation explicative ne paraphrase pas un passage précédent ; elle ajoute de nouveaux éléments à l'information déjà donnée.

4.3. L'atténuation

Dans les textes de la Nouvelle-France, on a surtout affaire à des descriptions, constatations et affirmations. Il s'agit donc d'actes de langage assertifs (Jary 2010). En produisant un acte assertif, le locuteur ou la locutrice s'engage à garantir la vérité de son énoncé (Urmson 1952). Cet engagement ou *prise en charge* (Coltier, Dendale & De Brabanter 2009) constitue une des conditions de félicité ou de réussite de l'acte assertif. De la prise en charge dérivent une certaine responsabilité communicative et des risques pour la face du locuteur ou de la locutrice, ou, dans le cas des textes écrits, pour la face de l'auteur(e). En adaptant au texte écrit la définition proposée par Caffi (2007), j'appelle *atténuation* ou *mitigation* les stratégies et les moyens linguistiques avec lesquels l'auteur(e) essaye de limiter ces risques.

Un certain nombre de parenthétiques agissent de manière directe en indiquant explicitement la prise en charge réduite de l'auteur(e). C'est le cas de *ie crois*, *ie croy* et *je pense*, dont nous avons déjà vu les exemples (1) et (2) tirés de Marc Lescarbot et des *Relations des Jésuites*.

La plupart des parenthétiques cependant ne se réfèrent à l'engagement de l'auteur(e) que de manière indirecte. Dans ce cas, ses croyances, et par conséquent sa prise en charge limitée, doivent être inférées par le lecteur ou la lectrice à partir des indications et informations supplémentaires. Il existe plusieurs stratégies et moyens linguistiques

pour exprimer indirectement une prise en charge limitée. L'auteur(e) peut par exemple marquer un élément de la phrase comme formulation provisoire ou imparfaite. Dans l'exemple suivant, tiré des *Relations des Jésuites*, le syntagme prépositionnel *par héritage* est marqué comme formulation provisoire par la clause parenthétique *diray-je* (et de plus par l'adverbe *quasi*) :

- (5) Je supplie de tout mon cœur ceux à qui Dieu a donné la foy, *diray-je* quasi par héritage, d'auoir pitié de ce pauvre homme [...] (*Relations des Jésuites*, 1858 [1611-1672], vol. 1, année 1637, p. 31)

Une autre stratégie fréquente consiste à décrire l'origine et/ou les preuves d'une proposition. Parfois une information est présentée comme une simple impression ou sentiment de l'auteur(e), sans même préciser son origine, comme le montre l'exemple suivant de Marc Lescarbot :

- (6) [...] ce monde là est separé de cetui-cy d'une mer si large, que les hommes ne l'ont jamais (*ce semble*) ni peu, ni osé traverser jusques à ces derniers siecles [...] (Lescarbot, 1617, 1^{er} livre, p. 19)

D'autres fois une affirmation est fondée sur des informations parvenues à l'auteur(e) par ouï-dire :

- (7) L'année suivante, David Kertk, François, natif de Dieppe, mais Calviniste & réfugié en Angleterre, sollicité, *dît-on*, par Guillaume de Caën, qui vouloit se venger [...] (Charlevoix, 1744, vol. 1, p. 165)

5. Aspects syntaxiques

L'analyse montre que dans les textes de la Nouvelle-France on utilisait les *parenthetical verbs* (Urmson 1952), *verbes parenthétiques* (Cornulier 1978 ; Récanati 1984) ou *clauses parenthétiques réduites* (Schneider 2007b). Ces clauses ont pourtant une fréquence relativement basse dans les textes analysés. Comme on le verra, les auteurs des textes de la Nouvelle-France préfèrent employer d'autres types de clause parenthétique, c'est-à-dire des clauses avec un lien syntaxique explicite ou avec un pronom qui supplée à l'argument manquant.

5.1. L'insertion dans la phrase hôte

La définition proposée dans Schneider (2007a, pp. 73-78 ; 2007b, p. 424), et beaucoup d'autres définitions, impliquent que l'expression parenthétique puisse être insérée dans plusieurs positions et que l'énoncé hôte soit structurellement indépendant de la parenthétique. Dans les textes de la Nouvelle-France, il y a pourtant des clauses parenthétiques qui ne satisfont pas à ces conditions :

- (8a) [...] mais elle mesme par desespoir, ou par accident, *disons plustost* par vn iuste chastiment de Dieu, se fit mourir. (*Relations des Jésuites*, 1858 [1611-1672], vol. 1, année 1636, p. 29)

Dans les textes analysés, l'expression *disons plustost* est toujours placée au même point d'insertion, entre deux syntagmes prépositionnels (p. ex. *de sa maison, disons plustost de la maison de Dieu ; dans vn coeur qu'on appelle barbare, disons plustost dans les enfans de*

Dieu ; elle a tant de modestie et d'humilité, disons plutôt de charité). Elle ne possède donc pas la mobilité typique des incisives. De plus on peut légitimement douter que les énoncés soient sémantiquement et pragmatiquement acceptables sans *disons plutôt*. Voyons l'exemple (8a) sans cette expression :

(8b) ?Elle mesme par desespoir, ou par accident, par vn iuste chastiment de Dieu, se fit mourir.

C'est pour cette raison que le statut parenthétique de *disons plutôt* et d'autres expressions avec le même comportement (*disons plutôt, ie dis, ie puis dire, ie veux dire et je veux dire*) est discutable. Dans la liste ci-dessus, ces expressions sont marquées d'un point d'interrogation.

5.2. Le lien syntaxique explicite

La définition proposée dans Schneider (2007a, pp. 73-78 ; 2007b, p. 424) requiert également que les clauses parenthétiques réduites n'aient pas de lien syntaxique explicite avec leur énoncé hôte. En fait, selon plusieurs définitions étroites (p. ex. Bloomfield, 1935, pp. 171 et 186 ; Borgato & Salvi, 1995, pp. 165sq.), le concept de « parenthèse » ou « incise » exclut la présence d'un lien syntaxique explicite. Dans les textes de la Nouvelle-France, les clauses parenthétiques avec un lien syntaxique explicite jouent pourtant un rôle fondamental. Le plus souvent le lien est établi avec la conjonction *comme* (p. ex. *comme ie croy, comme i'espere, comme ie pense*), parfois on trouve la préposition *à*, qui constitue, avec les pronoms *ce* et *que*, la conjonction complexe *à ce que* (p. ex. *à ce que i'ay appris, à ce qu'on dit*). L'emploi de la conjonction *comme* est particulièrement évident avec *croire* : les clauses parenthétiques de type *comme je crois* sont trois fois plus fréquentes que les clauses de type *je crois*. On trouve même des clauses parenthétiques complètes avec *comme* :

(9) [...] elle mourut tres-contente, et *comme ie le croy*, dans son innocence baptismale. (*Relations des Jésuites*, 1858 [1611-1672], vol. 3, année 1671, p. 16)

5.3. L'absence d'un argument

Il y a une propriété syntaxique des *parenthetical verbs* (Urmson 1952), *verbes parenthétiques* (Cornulier 1978 ; Récanati 1984) ou *clauses parenthétiques réduites* (Schneider 2007b) qui a été soulignée par de nombreux auteurs : le fait que le verbe fini de la clause parenthétique soit dépourvu d'un des arguments requis par sa valence. Dessaintes (1960, p. 79) fait remarquer que « [d]es expressions comme 'dit-il, répondit-il' n'ont pas de sens par elles-mêmes ; il leur manque un objet, 'ce sur quoi passe l'action du verbe'. Grammaticalement, ce sont des propositions incomplètes ».

Évidemment l'argument est absent seulement dans le domaine syntaxique de la clause parenthétique. Dans le domaine syntaxique de la phrase entière, l'argument absent est représenté par la phrase hôte. En fait, la plupart des clauses parenthétiques réduites peuvent être transformées en clauses subordonnantes. Cornulier (1978, p. 57) note toutefois qu'il y a des parenthétiques du discours rapporté (p. ex. *l'interrompt-elle, fit-elle, s'esclaffa-t-elle, renchérit-elle*) qui ne peuvent pas régir une clause subordonnée :

(10a) On se moquait d'elle, *l'interrompt-elle*.

(10b) *Elle l'interrompt qu'on se moquait d'elle.

L'exception notée par Cornulier (1978) ne se limite ni au français (*cf.* Banfield, 1982, pp. 45sq.) ni au discours rapporté (*cf.* Schneider, 2007a, p. 53).

L'absence ou présence des arguments requis par le verbe sert de critère à Cornulier (1978) pour la distinction entre *incises* et *incidentes*. Cornulier (1978, p. 87) souligne la « différence radicale » entre ces deux types de parenthétique et met en évidence l'autonomie syntaxique et sémantique des incidentes. Dans Schneider (2007a), je propose une distinction – similaire à celle de Cornulier (1978) – entre *clauses parenthétiques réduites* et *clauses parenthétiques complètes*. La différence entre *insertions de type 1* et *insertions de type 2* notée par Debaisieux (2008, pp. 28-30) est comparable.

Dans les textes de la Nouvelle-France, les clauses parenthétiques complètes, c'est-à-dire les clauses avec une valence verbale saturée, constituent cependant un phénomène caractéristique. Un des arguments est toujours représenté par un pronom. Dans la plupart des cas, il s'agit de *ce* (p. ex. *ce dit-on, ce me semble, ce semble*), un usage remarqué et critiqué par Vaugelas (1647, p. 308): « *Ce dit-il, ce dit-on. On dit tous les jours l'un & l'autre en parlant, mais on ne le doit point dire en escriuant, que dans le stile bas* » (*cf.* aussi Grevisse, 1993, p. 615). Exceptionnellement on trouve les pronoms *le* (p. ex. *comme ie le croy*) et *ce que* (p. ex. *à ce que i'ay appris*). Glikman (2009, p. 167) affirme que le français médiéval se caractérise par un phénomène similaire : « [...] une grande partie de nos exemples, qui pourtant semblent bien fonctionner comme parenthétiques, ont un pronom « ce ». Cependant, « ce » peut apparaître aussi bien en incise qu'en que-P [...] ». Dans les textes de la Nouvelle-France, l'emploi du pronom *ce* est plus limité et ne concerne que les verbes *dire* et *sembler*. Nous avons déjà vu *dit-on* dans l'exemple (7) ; parfois cette clause parenthétique est enrichie d'un *ce* :

- (11) Apres auoir ieusné dix-huit iours, sans manger, *ce dit-on*, que du petun, il me vint voir [...] (*Relations des Jésuites*, 1858 [1611-1672], vol. 1, année 1636, p. 116)

Ci-dessus le pronom *ce* supplée à l'objet direct ; l'exemple (6) avec *ce semble* et l'exemple suivant avec *ce me semble* montrent le pronom *ce* en fonction sujet :

- (12) Il observe, *ce me semble*, très-bien que le Géans, qu'on a pu voir en quelques endroits de l'Amérique, ne prouvent rien [...] (*Charlevoix*, 1744, vol. 3, p. 27)

Dans le cas de *dire*, l'emploi du pronom *ce* est plutôt exceptionnel, alors que quasiment toutes les clauses avec *sembler* renvoient au sujet avec *ce*. Les clauses parenthétiques avec *sembler* sans pronom sujet sont assez rares :

- (13) P'ay desia *me semble* remarqué cecy. (*Relations des Jésuites*, 1858 [1611-1672], vol. 1, année 1634, p. 32)

5.4. La question de l'indépendance syntaxique

Dans une contribution sur la parenthèse, une brève digression sera permise. On a souvent affirmé qu'entre une clause parenthétique, indépendamment du type, et son hôte il n'existe pas de relation syntaxique (*cf.* p. ex. Espinal 1991 ; Kaltenböck, 2007, p. 35 ; Debaisieux, 2008, p. 27). D'une part cette conception est correcte, d'autre part il faut la revoir et préciser (*cf.* aussi Kaltenböck, 2007, pp. 34-38). Pour l'hôte, la clause parenthétique n'existe effectivement pas, mais pour la clause parenthétique, au contraire, ce

n'est pas toujours vrai. Hoffmann (1998, p. 302) discute des parenthétiques allemandes dont l'interprétation du pronom réflexif *sich* dépend de la structure et du signifié de l'hôte :

(14a) Hannai hat, sichi nicht schonend, die Arbeit zu Ende gebracht.

(14b) Hanna hat ihni, sichi nicht schonend, bei der Arbeit gesehen.

Ce sont des faits comparables qui conduisent Marandin (1999, p. 36) à affirmer que l'« incidence “voit” la structure de l'hôte et l'exploite » (cf. aussi Delais-Roussarie, 2008, p. 47). Il n'existe pas d'indépendance totale entre la clause parenthétique et son hôte. Ackema et Neeleman (2004, p. 99) précisent ce rapport unidirectionnel en disant que « [...] a parenthetical cannot affect the syntax of the host clause, but grammatical requirements imposed by material in the parenthetical can be satisfied by elements in the host clause ». C'est tout à fait le cas des clauses parenthétiques réduites : la valence de leur verbe est saturée par la phrase hôte (cf. aussi Hoffmann, 1998, p. 318).

6. Considérations diachroniques

6.1. La postposition du pronom sujet

Parmi les incises, Cornulier (1978, p. 53) fait la différence entre les incises *progressives*, p. ex. *je crois* ou *je pense*, et les incises *inverties*, p. ex. *dit-il*, *fit-elle* ou *soupira-t-elle*. Dans le français actuel, on emploie les clauses du deuxième groupe, celles avec pronom sujet postposé, surtout pour signaler le discours rapporté. L'inversion du pronom sujet dans l'incise est attestée en ancien français (cf. Joly, 2009, p. 211). Selon Buridant (2000, pp. 752, 755) elle provient du glissement à l'intérieur de la phrase des segments en antéposition absolue du type *dist Roland*. En moyen français l'inversion du sujet pronominal dans l'incise est également attestée, mais elle est déjà en concurrence avec les incises *progressives* de type *je cuit*, *je croi* apparues vers le début du 13^e siècle (cf. Buridant, 2000, p. 756 ; Zink, 1997, pp. 87-92). En général, la postposition du sujet représente un fait moins usuel en moyen français et est déclenchée surtout par des adverbiaux préverbaux, car les objets n'apparaissent que rarement en position préverbale.

La postposition du pronom sujet devient encore plus rare au 17^e et au 18^e siècle, quand elle ne se fait que dans des constructions spécifiques : p. ex. après certains adverbes (p. ex. *bien*, *si*, *or* ou *seulement* ; cf. Huchon, 2002, p. 195) ou syntagmes adverbiaux, occasionnellement après des clauses adverbiales, en construction interrogative, et, comme nous l'avons vu, dans les clauses parenthétiques. Dans les textes de la Nouvelle-France, on note cependant que l'inversion du pronom sujet dans les clauses parenthétiques n'est pas limitée au discours rapporté ; elle se fait également quand la clause exprime l'atténuation (p. ex. *diray-je*, *disoit-on*, *dît-on*) ou la reprise d'un terme éloigné (p. ex. *dis-je*). Les exemples (3), (5), (7) et (11), qui illustrent ce phénomène, mettent en évidence le fait que l'inversion du pronom sujet se produit principalement après le verbe *dire*.

En français moderne l'ordre avec postposition du pronom sujet prédomine dans les parenthétiques du discours rapporté, alors que l'antéposition du sujet prévaut dans les parenthétiques atténuatives. Il s'agit d'une répartition fonctionnelle qui

s'annonçait en moyen français (cf. Zink, 1997, p. 88) et qu'on note aussi dans les textes de la Nouvelle-France. Il faut cependant préciser que dans nos textes, à l'exception des clauses avec *dire*, on trouve rarement le verbe ou le pronom sujet au début de la parenthétique. D'une part il y a les clauses du type verbe-sujet dont la première place est occupée par le pronom *ce* et d'autre part il y a les clauses du type sujet-verbe précédées de la conjonction *comme*.

6.2. Le pronom *ce*

On a déjà mentionné la constatation de Glikman (2009, p. 167) montrant qu'une grande partie des complétives du français médiéval qui peuvent fonctionner comme parenthétiques contiennent le pronom *ce* (cf. aussi Buridant, 2000, p. 755 ; Joly, 2009, p. 211). Glikman (2009, p. 167) ajoute que *ce* peut apparaître aussi bien en parenthèse qu'en clause subordonnante et qu'il ne sature pas la valence, mais, dans l'ordre des mots du français médiéval, semble plutôt servir à remplir la zone préverbale. Dans le français du 14^e, du 15^e et du 16^e siècle, les incises introduites par *ce* sont également attestées (cf. Zink, 1997, pp. 90, 91 ; Gougenheim, 1973, p. 78). Inspirée par les observations de Féron (2005), Glikman (2009, p. 167) avance l'hypothèse selon laquelle en incise le *ce* aurait été progressivement remplacé par le pronom sujet *je*, qui commençait à devenir obligatoire. Les différentes étapes du développement seraient les suivantes : *ce croi* → *ce croi je* → *je crois*.

Si l'hypothèse s'avère exacte, à la fin du 16^e siècle la phase *ce croi* devait déjà être terminée. Dans les 155 textes de la période 1501-1600 disponibles dans la base textuelle Frantext (www.frantext.fr), il n'y a qu'un seul exemple de *ce croy* (qui est vraisemblablement parenthétique). Le passage de la phase *ce croi je* à la phase *je crois* a dû avoir eu lieu entre le 16^e et le 17^e siècle. Glikman (2000, p. 167) cite un exemple de *ce croy-je* tiré des *Essais* de Michel de Montaigne et, dans l'édition de 1588, on en relève au moins trois, dont p. ex. :

- (15) [...] qui estoit, ce croy-*ie*, fis de ce grand Labienus [...] (Montaigne, 1588, 2^e livre, chap. 8, p. 165)

Les textes de la période 1501-1600 de Frantext contiennent 31 occurrences parenthétiques de *ce croy-je* et ses variantes graphiques (*ce croy-*ie**, *ce croy je*, *ce croi-*je**) ; et ils contiennent déjà 19 exemples parenthétiques de *je croy* et ses variantes. Mais à partir de 1600 les preuves de la phase *ce croi je* diminuent rapidement. Dans les textes de la Nouvelle-France, il n'y en a plus de trace. Les 574 textes de 1601-1700 disponibles dans Frantext contiennent neuf occurrences parenthétiques de *ce croy-je* et ses variantes. Les 556 textes de 1701-1800 n'en contiennent plus aucun exemple.

Le développement et la chronologie des clauses parenthétiques avec *ce* et *dire* sont légèrement différents. Le *ce* de *ce dit-on* disparaît à peu près un siècle plus tard que celui de *ce croy-je*. Les textes de la Nouvelle-France contiennent trois exemples de *ce dit-on*, à côté de 93 exemples de *dit-on*. Les textes de 1601-1700 disponibles dans Frantext montrent également qu'à cette époque le *ce* était encore en usage : 57 incises avec *ce dit-on* contre 220 incises avec *dit-on*. Dans les textes de la période 1701-1800, la présence de *ce dit-on* s'est déjà réduite à trois exemples. Mais les plus de mille exemples de *dit-on* de la même période témoignent du fait que le pronom sujet demeure en position

postverbale. Le pronom occupe la position préverbale seulement s'il est précédé de *comme*, c'est-à-dire dans l'incise *comme on dit*.

Le *ce* des clauses parenthétiques avec *sembler* se révèle pourtant assez stable. Dans les textes de la Nouvelle-France, on trouve beaucoup de cas de *ce me semble*, *ce me sembloit* et *ce semble* (et aussi *me semble*). Ces données sont confirmées par les quelque 700 parenthétiques avec *ce* et *sembler* présentes dans les textes Frantext de la période 1601-1700. La présence des incises avec *ce* et *sembler* ne diminue pas pendant les deux siècles suivants. C'est seulement plus tard, dans les textes de Frantext de la période 1901-2005, qu'on constate une réduction à 73 exemples. Les clauses parenthétiques avec *il (me) semble* (95 exemples) et *me semble-t-il* (24 exemples) ne commencent à apparaître que dans les textes de 1801-1900.

6.3. La conjonction comme

On a vu dans les textes de la Nouvelle-France les clauses parenthétiques introduites par *comme* sont fréquentes. Il s'agit d'un phénomène qui n'est pas limité au français. Dans son étude des expressions épistémiques anglaises du 16^e et du 17^e siècle, Bromhead (2009, pp. 193, 225, 248, 265) relève nombre de parenthétiques introduites par *as* (p. ex. *as I thinke, as me thinks, as I weene, as I trowe*). Elle appelle cette construction parenthétique un « frame » qui est « often found with first-person epistemic verb phrases used in 16th and 17th century English ». Brinton (1996, pp. 239-253, 2008, pp. 44sq.) et Fischer (2007, pp. 301-305) soulignent que la construction existait déjà en vieil anglais et en moyen anglais. Ces données amènent Brinton (1996, 2008) à avancer l'hypothèse selon laquelle les parenthétiques de l'anglais moderne (p. ex. *I think, I guess*) dérivent de cette structure et pas d'une clause subordonnante avec l'effacement du complément *that*, comme le proposent Thompson et Mulac (1991a, 1991b).

Une recherche de *comme je crois*, *comme on dit*, *comme j'espère* et *comme je pense* sur quatre corpus du français parlé (le corpus Beeching (Beeching 2002) ; la partie française du C-ORAL-ROM (Cresti et Moneglia 2005) ; le corpus CREDIF (Martins-Baltar, Cintrat, James, Mochet et O'Neil 1989) ; et le *Corpus de référence du français parlé* (non publié)) met en évidence une différence nette entre *comme on dit* et les autres constructions. *Comme on dit* est attesté une cinquantaine de fois dans les corpus. Il s'agit donc d'une parenthétique usuelle dans la langue parlée, une constatation confirmée par Debaisieux (2008, p. 29). On ne trouve cependant aucune occurrence des trois autres constructions dans les corpus examinés. La même situation se présente à l'écrit. Une recherche sur les textes écrits entre 1900 et 2005 disponibles dans la base textuelle Frantext donne des centaines de *comme on dit*, mais seulement six exemples parenthétiques avec *comme je crois*, un exemple avec *comme j'espère* et quatre exemples avec *comme je pense*. Cela revient à dire qu'aujourd'hui les clauses parenthétiques avec *comme on dit* sont habituelles, alors que celles avec *comme je crois*, *comme j'espère* et *comme je pense* ne jouent aucun rôle dans la langue parlée et seulement un rôle marginal à l'écrit (cf. Bromhead, 2009, p. 193, pour l'anglais d'aujourd'hui).

7. Conclusion

En ce qui concerne les fonctions pragmatiques des clauses parenthétiques analysées, on peut dire en résumant qu'elles sont *grosso modo* les mêmes qu'aujourd'hui,

sauf quelques variations dans leurs importance et fréquence relatives. Les clauses parenthétiques présentes dans les textes de la Nouvelle-France se distinguent surtout du point de vue syntaxique. Elles révèlent la tendance à éviter d'une part l'absence de liens syntaxiques et d'autre part l'absence d'arguments. Le maintien des liens caractérise les verbes qui régissent des clauses objet (p. ex. *comme je crois*), le maintien de la structure argumentative caractérise les verbes qui régissent des clauses sujet (p. ex. *ce semble*). De ces faits, les clauses parenthétiques « classiques » du type *je crois* ou *je pense* n'apparaissent que rarement dans les textes analysés.

Il y a cependant un verbe qui n'entre pas dans le schéma de comportement illustré ci-dessus : le verbe *dire* est susceptible d'entrer dans n'importe laquelle des trois constructions syntaxiques décrites. Dans la plupart des cas, il est inséré directement dans l'hôte (p. ex. *dit-on*), occasionnellement il apparaît avec un lien syntaxique (p. ex. *comme on dit*) et parfois on le trouve avec le pronom *ce* (p. ex. *ce dit-on*), même s'il régit des clauses objet. En outre le verbe *dire* est employé pour toutes les fonctions pragmatiques prises en compte ici. On le trouve comme indicateur de discours rapporté (p. ex. *dit-il*), comme indicateur de reprise textuelle (p. ex. *dis-je*), comme indicateur de réparation ou reformulation explicative (p. ex. *je veux dire*) et comme atténuateur (p. ex. *diray-je*). On peut avancer l'hypothèse suivante : l'indication du discours rapporté représente la fonction initiale et primaire des incises avec *dire* et les autres fonctions en dérivent. Autrement dit, à partir de la reproduction du discours, les incises avec *dire* ont progressivement incorporé dans leur domaine la gestion du discours, puis des fonctions méta-discursives. Reste à savoir quelle est l'origine des clauses parenthétiques avec des verbes comme *croire*, *penser* et *sembler*. Est-ce qu'elles dérivent des clauses subordonnantes comme le proposent Thompson & Mulac (1991a, 1991b), est-ce qu'elles dérivent des clauses subordonnées adverbiales avec *comme* (cf. Brinton 1996, 2008) ou est-ce qu'elles se sont développées de manière directe, peut-être grâce à l'exemple des incises de *dire* ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACKEMA, P. & NEELEMAN, A. (2004), *Beyond morphology. Interface conditions on word formation*, Oxford, Oxford University Press.
- ANDERSEN, H. L. (1997), *Propositions parenthétiques et subordination en français parlé*, Thèse de doctorat, Université de Copenhague.
- BANFIELD, A. (1982), *Unspeakable sentences. Narration and representation in the language of fiction*, Boston, Routledge - Kegan Paul.
- BEECHING, K. (2002), *Un corpus d'entretiens spontanés*, document téléchargeable
<<http://www.uwe.ac.uk/hlss/llas/iclru/corpus.pdf>>.
- BENVENISTE, É. (1966 [1958]), « De la subjectivité dans le langage », in É. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale. Vol. 1*, Paris, Gallimard, pp. 258-266 [première publication dans le *Journal de psychologie*, n°55, pp. 257-265].
- BLANCHE-BENVENISTE, C. (1989), « Constructions verbales 'en incise' et rectification faible des verbes », *Recherches sur le français parlé*, n°9, pp. 53-73.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. & WILLEMS, D. (2007), « Un nouveau regard sur les verbes 'faibles' », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, n°102, pp. 217-254.
- BLOOMFIELD, L. (1935), *Language*, London, George Allen & Unwin.
- BORGATO, G. & SALVI, G. (1995), « Le frasi parentetiche », in L. Renzi, G. Salvi, A. Cardinaletti (éds), *Grande grammatica italiana di consultazione. Vol 3. Tipi di frasi, deissi, formazione delle parole*, Bologna, Il Mulino, pp. 165-174.
- BORILLO, A. (1982), « Deux aspects de la modalisation assertive : croire et savoir », *Langages*, n°67, pp. 33-53.
- BORILLO, A. (2004), « Les « adverbes d'opinion forte » selon moi, à mes yeux, à mon avis, ... : point de vue subjectif et effet d'atténuation », *Langue française*, n°142, pp. 31-40.
- BRINTON, L. J. (1996), *Pragmatic markers in English. Grammaticalization and discourse functions*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- BRINTON, L. J. (2008), *The comment clause in English. Syntactic origins and pragmatic development*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BROMHEAD, H. (2009), *The reign of truth and faith. Epistemic expressions in 16th and 17th century English*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- BURIDANT, C. (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.
- CAFFI, C. (2007), *Mitigation*, Amsterdam, Elsevier.
- CHAMPLAIN, S. de (1632), *Les voyages de la Nouvelle France occidentale, dicte Canada, faits par le Sr de Champlain Xanctongois, Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, & toutes les Descouvertes qu'il a faites en ce país depuis l'an 1603, jusques en l'an 1629*, Paris, Claude Collet.
- CHARLEVOIX, P.-F.-X. de (1744), *Histoire et description générale de la Nouvelle France, avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Rolin.
- COLTIER, D., P. DENDALE & BRABANTER, Ph. DE (2009), « La notion de prise en charge : mise en perspective », *Langue française*, n°162, pp. 3-27.

- CORNULIER, B. de (1978), « L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le signe mimique », *Cahiers de Linguistique de l'Université de Québec*, n°8, pp. 53-95.
- CRESTI, E. & MONEGLIA, M. (éds) (2005), *C-ORAL-ROM. Integrated reference corpora for spoken Romance languages*, Amsterdam - Philadelphia, Benjamins.
- DEBAISIEUX, J.-M. (2008), « Les insertions de constructions à verbe fini dans la chaîne parlée : structures syntaxiques et modes de réalisation », *Verbum*, n°30/1, pp. 25-35.
- DELAIS-ROUSSARIE, E. (2008), « Prosodie incidente et structure prosodique », *Verbum*, n°30/1, pp. 37-52.
- DESSAINTE, M. (1960), *La construction par insertion incidente (étude grammaticale et stylistique)*, Paris, D'Artrey.
- ESPINAL, M. T. (1991), « The representation of disjunct constituents », *Language*, n°67, pp. 726-762.
- FÉRON, C. (2005), « Modalisation et verbes d'opinion : quelques remarques sur 'croire', 'cuidier' et 'penser' dans 'La Queste del Saint Graal' », *L'information grammaticale*, n°104, pp. 15-21.
- FISCHER, O. (2007), *Morphosyntactic change. Functional and formal perspectives*, Oxford, Oxford University Press.
- GLIKMAN, J. (2009), *Parataxe et subordination en ancien français. Système syntaxique, variante et variation*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest – Universität Potsdam.
- GOUGENHEIM, G. (1973). *Grammaire de la langue française du seizième siècle*. Nouvelle édition, Paris, Picard.
- GREVISSE, M. (1993), *Le bon usage. Grammaire française. Refondue par André Goosse*, 12^e édition, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GUYART, M. (1681), *Lettres de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle France, divisées en deux parties*, Paris, Louis Billaine.
- HENNEPIN, L. (1683), *Description de la Louisiane, nouvellement découverte au Sud'Oüest de la Nouvelle France, par Ordre du Roy. Avec la Carte du Pays : Les Moeurs & la Maniere de vivre des Sauvages*, Paris, Veuve Sebastien Huré.
- HOFFMANN, L. (1998), « Parenthesen », *Linguistische Berichte*, n°175, pp. 299-328.
- HUCHON, M. (2002), *Histoire de la langue française*, Paris, Librairie Générale Française.
- JARY, M. (2010), *Assertion*, Houndmills, Palgrave Macmillan.
- JOLY, G. (2009), *Précis d'ancien français*, 2^e édition, Paris, Armand Colin.
- KALTENBÖCK, G. (2007), « Spoken parenthetical clauses in English. A taxonomy », in N. Dehé, Y. Kavalova (éds), *Parentheticals*, Amsterdam - Philadelphia, Benjamins, pp. 25-52.
- LESCARBOT, M. (1617), *Histoire de la Nouvelle France. Contenant les navigations, découvertes, & habitations faites par les François es Indes Occidentales & Nouvelle-France, par commission des noz Roys Tres-Chrétiens, & les diverses fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses, depuis cent'ans jusques à hui. En quoy est comprise l'histoire Morale, Naturele & Geographique des provinces cy décrites ; avec les Tables & Figures nécessaires. Troisième Edition enrichie de plusieurs choses singulières, outre la suite de l'Histoire*, Paris, Adrian Perier.

- LOM D'ARCE DE LAHONTAN, L.-A. de (1728a), *Voyages du Baron de Labontan, dans l'Amérique septentrionale, Qui contiennent une relation des différens Peuples qui y habitent ; la nature de leur Gouvernement ; leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion, & leur manière de faire la Guerre : L'Intérêt de François & des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations ; l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce païs, étant en guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes & de Figures. Tome premier. Seconde Edition, revuë, corrigée, & augmentée*, Amsterdam, François l'Honoré.
- LOM D'ARCE DE LAHONTAN, L.-A. de (1728b), *Memoires de l'Amérique septentrionale, ou la suite des voyages de Mr. le Baron de Labontan : Qui contiennent la description d'une grande étenduë de Païs de ce Continent, l'intérêt de François & des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs, & les Coûtumes des Sauvages, & c. Avec un petit Dictionnaire de la Langue du Païs. Le tout enrichi de Cartes & de Figures. Tome second. Seconde Edition, augmentée de la manière dont les Sauvages se régulent*, Amsterdam, François l'Honoré.
- MARANDIN, J.-M. (1999), *Grammaire de l'incidence*, document téléchargeable <<http://www.llf.cnrs.fr/Gens/Marandin/archive-fr.php>>.
- MARTINS-BALTAR, M., I. CINTRAT, C. JAMES, M.-A. MOCHET & O'NEIL, Ch. (éds) (1989), *Transcriptions d'entretiens*, Paris, Didier-Érudition.
- MONTAIGNE, M. de (1588), *Essais. Cinquiesme édition augmentée d'un troisieme livre et de six cens additions aux deux premiers*, Paris, Abel l'Angelier.
- MOUNIN, G. (éd.) (1974), *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- RÉCANATI, F. (1984), « Remarques sur les verbes parenthétiques », in Attal, P. & Muller, C. (éds), *De la syntaxe à la pragmatique. Actes du colloque de Rennes. Vol. 8*, Amsterdam - Philadelphia, Benjamins, pp. 319-352.
- Relations des Jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France (1858 [1611-1672])*, Québec, Augustin Coté.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-Chr. & RIOUL, R. (2002), *Grammaire méthodique du français*, 2^e édition, Paris, Presses Universitaires de France.
- SAGARD-THÉODAT, G. (1632), *Le grand voyage du pays des Hurons situé en l'Amérique uers la mer douce, e& derniers confins de la Nouvelle France. Ou il est traicte de tout ce qui est du pays & du gouvernement des Sauvages. Avec un Dictionnaire de la Langue huronne*, Paris, Denys Moreau.
- SCHNEIDER, S. (2007a), *Reduced parenthetical clauses as mitigators. A corpus study of spoken French, Italian and Spanish*, Amsterdam - Philadelphia, Benjamins.
- SCHNEIDER, S. (2007b), « Les clauses parenthétiques réduites en français, italien, et espagnol. Une analyse pragmatique fondée sur des corpus de la langue parlée », in Trotter, D. (éd.), *Actes du XXIV^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes. Abersstwyth, 2-5 août 2004. Volume 3*, Tübingen, Niemeyer, pp. 423-432.
- SCHNEIDER, S. (2011), « Les atténuateurs parenthétiques dans les textes de la Nouvelle-France du 17^e et du 18^e siècle », In Held, G., Helfrich, U. (éds), *Cortesia – Politesse – Cortesía. La cortesia verbale nella prospettiva romanistica. La politesse verbale dans une perspective romaniste. La cortesia verbal desde la perspectiva romanística. Aspetti teorici e applicazioni / Aspects théoriques et applications / Aspectos teóricos y aplicaciones*, Frankfurt am Main, Lang, pp. 229-252.

Stefan Schneider

- THOMPSON, S. A. & MULAC, A. (1991a), « The discourse conditions for the use of the complementizer 'that' in conversational English », *Journal of Pragmatics*, n°15, pp. 237-251.
- THOMPSON, S. A. & MULAC, A. (1991b), « A quantitative perspective on the grammaticization of epistemic parentheticals in English », in B. Heine, E. C. Traugott (éds), *Approaches to grammaticalization. Vol. 2. Focus on types of grammatical markers*, Amsterdam - Philadelphia, Benjamins, pp. 313-329.
- URMSON, J. O. (1952), « Parenthetical verbs », *Mind*, n°61, pp. 480-496.
- VAUGELAS, C. F. de (1647), *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Vve J. Camusat et P. Le Petit.
- ZINK, G. (1997), *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIV^e-XV^e siècles)*, Genève, Droz.